

# Relief

## Édito



La qualité du service que nous vous rendons est une priorité absolue pour Actis. C'est pourquoi nous avons choisi de nous engager dans une démarche de management de la qualité et d'amélioration continue, avec pour objectif d'obtenir la certification Quali'HLM. Cette labellisation témoigne de notre volonté à questionner en permanence notre organisation et nos processus, afin d'optimiser la qualité de nos services. Votre satisfaction est notre moteur, et nous mettons tout en œuvre pour répondre au mieux à vos attentes.

La durabilité de nos logements et la maîtrise des charges sont des enjeux importants, notamment dans un contexte économique difficile pour les locataires. Nous sommes résolument engagés dans une politique volontariste de réhabilitation de notre patrimoine. Depuis près de 15 ans, nous prenons des mesures concrètes pour favoriser la transition environnementale et énergétique. Ainsi, près de 17 % de notre patrimoine, soit 2 000 logements, les plus énergivores, ont été rénovés pour atteindre le niveau BBC rénovation (étiquette B du DPE). Nos efforts se traduisent par une réduction significative des consommations d'énergie, une sobriété carbone accrue et une performance globale des bâtiments supérieure à celle du parc privé.

De plus, afin de soutenir les locataires les plus fragiles, Actis crée un fond de solidarité spécifique aux impacts de la crise énergétique doté de 50 000 €. Il sera mobilisé courant 2023, lors de la régularisation des charges 2022, en complément des aides d'autres partenaires (sous critères d'éligibilité).

En conclusion, nous sommes déterminés à améliorer en permanence la qualité de notre service, à préserver l'environnement et à maîtriser les charges pour le bien-être de tous les locataires. Nous sommes convaincus que, grâce à notre engagement commun, nous pourrions continuer à construire un cadre de vie agréable et durable pour tous.

Pierre BEJAJI, Président d'Actis

## repères

### Nouveaux moyens de paiement du loyer par Carte Bancaire et Actis&moi

Chaque mois, vous recevez un avis d'échéance vous rappelant le montant du loyer et des charges à payer pour votre logement.

Plusieurs solutions de paiement s'offraient déjà à vous, mais aujourd'hui l'offre s'élargie avec le paiement en ligne et le paiement par carte bancaire.

#### Nouveaux modes de paiement :



- **Paiement en ligne sur Actis&Moi** : grâce à votre nouvel espace personnel « Actis & moi », vous pouvez payer en ligne comme vous réglez vos achats, en toute simplicité.
  - » Pour y accéder, créez votre compte sur [actisetmoi.fr](https://actisetmoi.fr)
- Payer instantanément lors de vos passages dans les accueils Actis, c'est possible ! Des **terminaux de paiement** ont été installés dans vos agences !

D'autres moyens de paiement déjà existants sont toujours à votre disposition :

- **Prélèvement automatique** : il suffit de remplir le formulaire et de joindre un RIB. Envoyez l'ensemble à votre agence Actis avant le 20 du mois et le prélèvement prendra effet à la date choisie (1<sup>er</sup>, le 7, le 10 ou le 15 du mois). Votre demande sera prise en compte à compter de la prochaine échéance suivant la date de votre envoi.
  - » Télécharger le formulaire sur [actis.fr](https://actis.fr) rubrique : Locataire/Mes démarches ou demandez-le dans votre agence
- **Chèque** : à l'ordre d'Actis. Indiquez **IMPÉRATIVEMENT** au dos de chaque chèque vos références locataires « Dossier de facturation ».
- **Virement bancaire** : indiquez **IMPÉRATIVEMENT** votre référence locataire « Dossier de facturation ».

vie pratique

## Actis&Moi : votre nouvelle agence virtuelle 1 mois déjà !



Actis a lancé son nouvel espace locataire, l'agence virtuelle « Actis&Moi » au mois de mars 2023.

Afin d'apporter aux locataires un accompagnement personnalisé et répondre efficacement et rapidement aux demandes, Actis&Moi propose de nouvelles fonctionnalités.

L'utiliser et consulter ses documents en ligne permet souplesse et gain de temps, tout en réduisant l'impact écologique grâce à la dématérialisation.

Réalisez toutes vos démarches en ligne, et plus encore !

- Consulter et payer son loyer en ligne
- Créer et suivre des demandes (déclarer un changement de situation, poser une question...)
- Accéder et transmettre des documents (demander une quittance de loyer, déposer son attestation d'assurance)
- Consulter des informations relatives à son dossier,...

24 h/24

7 JOURS/7

Démarches et échanges  
facilités avec Actis...

→ Rendez-vous sur [actisetmoi.fr](https://actisetmoi.fr)

## Confort d'été

Dans les périodes de fortes chaleurs, il est important de pouvoir préserver son confort. Le recours à la climatisation augmente les émissions de gaz à effet de serre et a un impact important sur la facture d'électricité. Vous pouvez améliorer votre confort en été, sans climatisation, en adoptant des gestes simples.

### Limitier l'entrée de la chaleur venant de l'extérieur

Les rayons du soleil passant par les fenêtres apportent beaucoup de chaleur dans le logement. Il vaut mieux les bloquer avant qu'ils ne tapent sur les vitrages. Les protections extérieures\* sont les plus efficaces : volets (notamment roulants), stores ou brise-soleil... À défaut, des protections en intérieur peuvent être envisagées : stores textiles, films anti-infrarouge ou anti-chaleur, rideaux isolants thermiques...

### Éviter de produire de la chaleur à l'intérieur

Limitier l'usage du four, des plaques électriques, du fer à repasser, de l'ordinateur, de la console de jeu, de la box...

### Rafrâichir mon logement et faire circuler l'air

Aérer le matin de bonne heure et tard le soir si la température extérieure est plus basse que la température intérieure.

Créer un courant d'air si votre logement est traversant, surtout la nuit.

Quand les fenêtres sont fermées, continuer à faire circuler l'air avec un ventilateur permet de gagner en bien-être. Encore plus rafraîchissant : placez une bouteille d'eau congelée, une poche à glace ou un linge mouillé devant votre ventilateur.

### Végétaliser :

Si vous le pouvez\*, placer des plantes à l'extérieur pour créer de l'ombre et rafraîchir grâce au principe d'évapotranspiration : l'eau que les plantes puisent par les racines est rejetée par les feuilles sous forme de gouttelettes d'eau qui s'évaporent dans l'atmosphère en captant les calories de l'air (chaleur). C'est pour cela qu'il fait toujours plus frais sous un arbre ou en forêt.

\* si vous disposez d'un espace extérieur et en respectant le règlement intérieur de l'immeuble.

## Chiffres clés

(depuis le lancement  
Actis & moi, il y a 3 mois)

**1 880 comptes**

créés sur Actis&moi dont près  
de 700 en "stop papier"

**330 emails**

« Difficultés de connexion »  
traités

**2 000 affaires**

créées  
depuis l'agence virtuelle, dont  
la moitié sont des attestations  
d'assurance.



## Chiffres clés

**x2**

plus de vagues de chaleur sont à  
prévoir d'ici 2050<sup>(1)</sup>.

En 2020, la climatisation a été  
responsable de près de **5 %**  
des émissions de gaz à effet de  
serre produites par le secteur du  
bâtiment<sup>(2)</sup>.

Pour aller plus loin : consultez le guide  
de l'Ademe « Comment garder son loge-  
ment frais en été ? »

1. Source : GIEC et Météo-france.

2. Source : La climatisation de confort dans les bâtiments résidentiels et tertiaires - État des lieux 2020, CODA Stratégies pour l'ADEME.

## événement

# Sensibilisation aux incendies

Le 31 mai, le groupe de prévention incendie d'Actis est intervenu à l'Arlequin auprès des collectifs et associations d'habitants du quartier, qu'ils soient locataires d'Actis, de la Société Dauphinoise de l'Habitat, ou copropriétaire.

Les représentants d'habitants ont suivi un atelier de prévention contre les incendies domestiques.

**L'objectif ?** Apprendre les bons gestes à adopter pour éviter le déclenchement d'un incendie et comment réagir en cas de départ de feu.

Les collectifs pourront ainsi relayer les informations essentielles auprès de leurs membres et les inciter à suivre eux-mêmes les ateliers proposés par Actis.



Actis vous propose régulièrement ces ateliers. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos collectifs et associations et des équipes du service innovation sociale et développement territorial.

Agenda des ateliers sur : [actis.fr/locataires-logement-actis/mon-logement/nos-ateliers-actis/](https://actis.fr/locataires-logement-actis/mon-logement/nos-ateliers-actis/)

## annonces

ACTIS vous propose à la vente des biens immobiliers. Retrouvez toutes nos offres ainsi que nos visites virtuelles disponibles sur [www.actis.fr](http://www.actis.fr), rubrique « À louer/À vendre ».



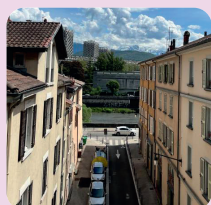
### T3 (à rafraichir) GRENOBLE 8 Rue Lorenzaccio

Appartement de 3P+ cuisine d'une surface de 65,84 m<sup>2</sup> avec terrasse. Au 3<sup>e</sup> étage avec ascenseur. Il se compose d'un séjour avec terrasse, d'une cuisine indépendante, de 2 chambres, 1 salle de bains et toilette

indépendant. Des travaux de rafraichissement sont à prévoir. Copropriété calme, à proximité des transports en commun et des commerces DPE : C

- Charges prévisionnelles : 2 060 € /an (chauffage + eau)
- Taxe Foncière : 1 307 € /an

**107 000 €** (hors frais de notaire)



### T2 GRENOBLE rue Saint Laurent

Quartier historique. Appartement au 4<sup>e</sup> étage sans ascenseur de type T2 + cuisine d'une surface de 65,01 m<sup>2</sup>. Le chauffage et l'eau chaude sont produits par une chaudière individuelle au gaz. DPE : D

- Charges prévisionnelles : 393,52 € /an
- Taxe Foncière: 1 067 € /an

**125 000 €** (hors frais de notaire)

Visites sur rendez-vous au 04 76 20 41 56 ou par mail [vente@actis.fr](mailto:vente@actis.fr). À l'issue de chaque visite un dossier d'achat pourra être déposé par mail avec accusé de lecture **en date limite du 10 juillet 2023**. Les logements bénéficient de frais de notaires réduits et ils sont éligibles au PTZ+ pour les locataires ACTIS (sous réserve d'accord favorable de votre banque suite à examen de votre situation personnelle).

## En bref

### Concordia : Chantier participatif international

Actis co-organise cet été un chantier participatif avec la Ville de Grenoble et l'association Concordia, qui aura lieu du 10 au 20 juillet au Village Olympique.

Une quinzaine de jeunes européens de 18 à 30 ans réaliseront plusieurs chantiers d'amélioration du cadre de vie, encadrés par des professionnels et avec les habitants volontaires. Les actions menées viseront notamment à faciliter le repérage dans le quartier en améliorant la signalétique. Pour les besoins du chantier nous organisons une collecte de clés et cadenas ainsi que de bouchons en plastique, (à déposer dans les points de collecte aux accueils de vos agences Actis) en vue de préparer des panneaux décoratifs et de numérotation des bâtiments.

Actis vous remercie pour votre participation !



## Zoom

### Gestion des déchets alimentaires pendant les fortes chaleurs

Voici quelques conseils pour ne pas subir de nuisances liées au tri des déchets alimentaires :

- Jeter le sac biodégradable tous les jours (2 j. max).
- Bien fermer le sac avant de le jeter et le doubler dans le sens inverse pour le rendre hermétique (en mettant le fond du nouveau sac sur le nœud du premier).
- Garder le bio-seau propre, il passe au lave-vaisselle.
- Bien rabattre le couvercle pour éviter les mouches.
- Éviter de déposer de la viande et du poisson, cela attire les mouches responsables de la présence d'asticots.

## Les associations de locataires ont la parole...

### Confédération Syndicale des Familles (CSF)

#### Charges locatives : comment mieux les maîtriser ?

Au prétexte d'un contexte international contraint, l'inflation sert à justifier la valse des prix : énergies, loyer, charges locatives, alimentation, etc. Le bouclier tarifaire, s'il perdure, ne compensera pas toutes les augmentations. Aux ménages de trouver des solutions !

Pour contenir votre budget, essayez, autant que possible, de réduire vos consommations d'électricité, de gaz, en chauffant moins ou moins longtemps, en étant vigilant sur vos habitudes d'éclairage, en achetant moins et en réutilisant plus, etc. Avec la CSF, contrôlez les charges locatives pour votre immeuble ou groupe d'immeubles parce que comprendre ce que l'on paie, c'est pouvoir agir dessus. **La CSF informe et forme.**

Contact : CSF 04 76 44 57 71 • [udcsf38@la-csf.org](mailto:udcsf38@la-csf.org) • [www.lacsf38.org](http://www.lacsf38.org)

### INDECOSA-CGT

#### Contrôler ses charges

Vous allez recevoir votre régularisation de charges et constater des différences par rapport à celle de l'année précédente. Certaines variations peuvent vous inquiéter. Elles nécessitent une réponse. C'est à votre bailleur de vous la fournir

Ce droit appartient à un locataire isolé dans le mois qui suit la régularisation de charges. Mais un groupe de locataires peut l'exercer à tout moment à condition d'être affilié à une association de locataires. Si le locataire résident est toujours le mieux placé pour une vérification efficace, INDECOSA-CGT vous conseille une démarche collective plutôt qu'individuelle du fait de la complexité d'un tel contrôle. Notre association vous invite à prendre contact avec nous.

Contact : INDECOSA-CGT 04 76 49 19 04 • [indecosactisere@orange.fr](mailto:indecosactisere@orange.fr)

### DAL 38

Le DAL 38 est une association de militant-es qui défend les droits des locataires et des personnes mal-logé-e-s, pour un logement digne et décent. Vous avez élu Latifa RONDO-ZANZOUNE pour vous représenter et défendre vos droits. Mais nous pensons que c'est en se mobilisant tous ensemble que nous parviendrons à faire changer les choses ! Rencontrons-nous, sans rendez-vous, lors de nos permanences, tous les mardis (MDH Abbaye) et jeudis (ex-école Jean Macé) de 17 h à 19 h.

Si vous avez des problèmes particuliers (expulsion, charges, mutation, DALO, insalubrité...), vos voisins ont sans doute les mêmes ! Face aux nouvelles augmentations de loyers et à l'application de la loi Kasbarian, nous allons demander au bailleur de ne pas voter cette augmentation et de ne pas lancer de procédures d'expulsion : nous en avons assez de devoir choisir entre manger et payer nos factures, nous ne voulons plus avoir peur d'être mis à la rue !

Contact : 06 41 30 55 18 • [dal38@droitaulogement.org](mailto:dal38@droitaulogement.org) • [www.facebook.com/droitaulogement38/](http://www.facebook.com/droitaulogement38/)

### Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

#### Énergie, la CLCV Isère défend votre pouvoir d'achat

La loi énergie-climat de 2019 prévoit que les tarifs réglementés de vente de gaz prendront fin le 30 juin 2023. Si vous êtes concernés, vous devrez basculer sur une offre de marché auprès de votre fournisseur de gaz actuel ou d'un autre. Soyez rassurés, au-delà de cette date, si vous n'avez pas souscrit une nouvelle offre, votre contrat basculera automatiquement vers une offre de transition chez votre fournisseur, pour vous laisser le temps de trouver une offre de marché qui vous conviendra. Il n'y aura pas de coupure de gaz. Cette offre passerelle ne changera rien pour vous car le prix ne dépassera pas le plafond du bouclier tarifaire, plafond où se situent actuellement les TRV dont vous bénéficiez. N'hésitez pas cependant à vous rapprocher de notre association si vous souhaitez des conseils plus précis car la CLCV, c'est la défense du pouvoir d'achat des locataires Actis.

Contact : CLCV38 04 76 22 06 38 • [isere@clcv.org](mailto:isere@clcv.org) • [www.clcv-isere.org](http://www.clcv-isere.org)



#### CONTACTEZ VOTRE AGENCE :

##### Territoire Paul-Cocat

Agence Saint-Eynard  
Agence Charmant-Som  
Tél. 04 76 25 01 03  
[dt-paulcocat@actis.fr](mailto:dt-paulcocat@actis.fr)

##### Territoire Marie-Reynoard

Agence Taillefer  
Agence Luitel  
Tél. 04 76 40 08 23  
[dt-mariereynoard@actis.fr](mailto:dt-mariereynoard@actis.fr)

##### Territoire Jean-Jaurès

Agence Bastille  
Agence Moucherotte  
Tél. 04 76 03 72 30  
[dt-jeanjaures@actis.fr](mailto:dt-jeanjaures@actis.fr)

#### NOS AGENCES VOUS ACCUEILLENENT :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et sur rendez-vous de 13h30 à 16h30

Uniquement sur rendez-vous les après-midi

Accueil téléphonique du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 13h30-17h

#### MON ESPACE LOCATAIRE EN LIGNE :

[actisetmoi.fr](http://actisetmoi.fr)

24 h/24



### Confédération générale du logement (CGL)

#### Comment vérifier ses charges locatives ?

Les charges récupérables sont souvent un sujet de tension entre les locataires et les bailleurs. La vérification de charges locatives est un droit que certains locataires hésitent à exercer. La CGL38 a des droits plus élevés que les locataires isolés en matière de contrôle, car elle peut accéder aux documents relatifs aux charges à tout moment, et non, comme les locataires, uniquement dans les six mois qui suivent l'envoi du décompte de régularisation. En outre, elle peut demander à être consultée sur la gestion de l'immeuble chaque semestre. Pour bien comprendre votre facture de régularisation, n'hésitez pas à nous solliciter.

Contact : CGL Isère 06 59 73 58 36 • [cglisere@gmail.com](mailto:cglisere@gmail.com) • [www.lacgl.fr](http://www.lacgl.fr)